

INDUSTRIE CIRCULAIRE

CAHIER DE TRAVAIL



1ÈRE SESSION



Institut National
de l'Économie
Circulaire

LE MOT DU PRESIDENT



« Notre pays a perdu près d'un million d'emplois industriels depuis 20 ans, une véritable hémorragie. C'est désormais une question urgente de souveraineté nationale de pérenniser notre industrie actuelle en l'aidant à intégrer les questions de ressources et de circularité et en favorisant la création de nouvelles filières industrielles plus respectueuses de l'environnement. Je suis très heureux que vous participiez avec nous à élaborer un livre blanc duquel émergeront des propositions structurantes pour bâtir l'industrie de demain. »

Jean-Marc Boursier

| SOUS-COMMISSIONS | ANIMATRICES ET ANIMATEURS INEC |
|-----------------------------------|---|
| 1. Fiscalité (p.3) | Emmanuelle Ledoux et Ariane Jamin e.ledoux@institut-economie-circulaire.fr a.jamin@institut-economie-circulaire.fr |
| 2. Friche, usines, terrains (p.6) | Ilona Petit et Pierre-Louis Strentz i.petit@institut-economie-circulaire.fr pl.strentz@institut-economie-circulaire.fr |
| 3. Produire, commander (p.11) | Hugo Conzelmann h.conzelmann@institut-economie-circulaire.fr |
| 4. Financement (p .14) | Juliette Simonnetto j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr |
| 5. Formation (p.17) | Silène Levoir Levillain et Axelle Migevant s.lev@institut-economie-circulaire.fr a.migevant@institut-economie-circulaire.fr |

Sous-commission 1

« Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte »



Référentes INEC

Emmanuelle Ledoux et Ariane Jamin

e.ledoux@institut-economie-circulaire.fr

a.jamin@institut-economie-circulaire.fr

Participants

AGENCE DU DON EN NATURE | Moussi Faudhil

ARMOR | Xavier Paillard

CABINET FOLEY HOAG | Frédéric Scanvic (Rapporteur)

CENTRE TECHNIQUE ET DE PROMOTION DES LAITIERS SIDERURGIQUES (CTPL) | Jérémie Domas

CITEO | Thibault Boucher

CYCLEVIA | André Zaffiro

DAIKIN | Maydou Touré

DLR | Mathieu Armengaud

FEDEREC | Charlie Trisse

GIMELEC | Benoit Martinage

GRDF | Jean-François Blain-Beligon

SUEZ GROUPE | Arthur Huin

II. Constat et questions clés (issus des propositions de l'INEC)

a. Taxation

Supprimer le désavantage fiscal au développement de l'économie de fonctionnalité par le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux collectivités pour la vente de l'usage.

- Aujourd'hui le remboursement de la TVA pour les collectivités ne s'applique qu'aux biens d'équipements. Les équipements loués entrent dans les dépenses de

fonctionnement incitant ainsi les collectivités à se tourner vers l'achat plutôt que la location pour d'équipements lourds et utilisés quelques mois dans l'année (ex : déneigeuse).

- **Le +** : permet de développer l'économie de fonctionnalité au sein des collectivités

Instaurer des taux réduits de TVA pour les biens et services environnementalement vertueux afin de favoriser la création d'un marché de produits et services durables, et de permettre l'accessibilité de ces modes de consommation pour toutes les catégories de consommateurs.

- **Le -** : Attention à la faisabilité

Favoriser le développement de la TEOMi et de la REOM.

b. Bonus et avantages pour une fiscalité incitative

Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques/investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production.

- Le bonus écologique est une mesure de soutien financier à l'acquisition de véhicules peu polluants par un acteur économique. Ce dispositif pourrait être dupliqué pour des démarches d'économie circulaire : un bonus « économie circulaire » pourrait être rendu aux entreprises qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques (ex : projet de symbiose industrielle ou d'économie de fonctionnalité), ou qui investissent dans la transformation de leurs équipements et leurs modèles de production.

- **Le +** : mesure compréhensible par tous

Permettre un abattement fiscal pour les entreprises incorporant du plastique recyclé / biosourcé.

- **Le +** : peut être élargi à d'autres matières (minerais, bois etc.).

Créer un suramortissement pour les PME/PMI investissant dans l'économie de fonctionnalité. Les dépenses engagées par les entreprises pour l'acquisition de matériels destinés à être loués dans une logique d'économie de fonctionnalité au service d'autres acteurs pour un usage partagé et optimisé pourraient être déductibles à hauteur de 150% de leur montant.

- **Le +** : mesure qui existe déjà, incitative, pousse l'investissement dans des technologies propres, permettrait l'ouverture d'unité de recyclage. Plus envisageable que la TVA à taux réduit.
- **Le -** : très complexe, les règles dérogatoires sont fortement contrôlées par le juge administratif, peu de marge de manœuvre laissé au législateur.

c. Analyses et suivi des mesures fiscales

Lancer une analyse globale des mesures fiscales désincitatives pour évaluer la faisabilité de leur suppression notamment à partir du « budget vert ». Renforcement des travaux d'analyse et de présentation de l'ensemble des recettes et dépenses budgétaires et fiscales au regard de leur impact environnemental.

d. Gestion des ressources fiscales

Repenser la doctrine de non-affectation : vers une affectation des taxes environnementales à des dépenses de protection de l'environnement.

- Exemple : une affectation de la taxe générale sur les activités polluantes aux collectivités locales / fléchage des recettes de la TGAP déchets vers des politiques de mise en œuvre de l'économie circulaire par les territoires. Cette mesure pourrait être répliquée à d'autres taxes telles que la TICPE.
- **Le +** : renforce l'acceptabilité de certaines mesures
- **Le -** : une fiscalité incitative est vouée à se tarir donc dangereux de financer la protection de l'environnement avec les rendements de cette fiscalité.

II. Axes de travail

Alléger la fiscalité sur le don :

- Exonération de la TVA et réduction des frais de douanes vers les DOM/TOM

Faire une analyse et état des lieux des mesures fiscales existantes mais non mises en œuvre :

- Permettre de définir les obstacles à la mise en œuvre concrète de la fiscalité environnementale

Utilisation parallèle de la TEOM et REOM :

- I. Autoriser les EPCI à utiliser à la fois la TEOM et la REOM sur leur territoire.

Sous-commission 2

« Ouvrir des usines, mettre à disposition des terrains, réhabiliter les friches »



Référents INEC

Ilona Petit et Pierre-Louis Strentz

i.petit@institut-economie-circulaire.fr

pl.strentz@institut-economie-circulaire.fr

Participants :

CAUX SEINE DEVELOPPEMENT | Eglantine Lerendu

CEREMA | Alexandra Pavoine

EIFFAGE | Clotilde Petriat

HESUS | Halinh Tran-Brechot

KANDO | Ludovic Pilet-Rocher

MAIRIE DE PARIS | Sophie Mordelet

MATER AVOCATS | Maxence Fontaine

METROPOLE DU GRAND PARIS | Adrian Deboutière

ORIS | Michel Vendola

RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES | Nathalie Santacatterina

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DÉCHET (SNEFID) | Lisa Olsina

I. Constat et questions clés (issus des propositions de l'INEC)

- **Créer les conditions de l'indépendance en ressources en réorganisant l'économie sur le territoire.**
 - Systématiser l'écologie industrielle et territoriale ;
 - Mailler le territoire d'infrastructures de récupération, tri, stockage et valorisation ;
 - Développer une économie du PIB local.

II. Échange sur les propositions

1. Maillage territorial

- « Mailler le territoire d'infrastructures de récupération, tri, stockage et valorisation »
 - Risque d'être déjà pris en compte pour les filières REP avec l'exemple du BTP avec la REP PMCB (Obligation pour les éco-organismes)
 - Etayer la proposition car les REP ne prennent pas tout en compte, différences selon les étapes de la chaîne de valeur (ex : réemploi, concurrence pour les activités de valorisation...)
 - Prise en compte des filières qui ne sont pas couvertes par les REP : terres, déchets du TP
- Pôle de compétitivité à l'échelle FRA / EU (ex : vallées autogérées en EIT)
- Objectif de zéro artificialisation nette
 - Maillage du territoire doit être différent de ce qui a été fait dans le passé
- Maillage à penser sous le prisme du réemploi et de la réutilisation et pas uniquement sous le prisme du recyclage
- Créer des micro-usines (lien avec la logistique)
 - Sites à plus petite échelle
 - Maillage plus fin sur le territoire
- Nouveaux modèles juridiques pour les entreprises
 - SEML ou SCIC ?

2. Planification territoriale

- Angle territorial est le bon angle
 - Manque d'installations à combler
 - Relocaliser / circuit court
 - Importance de s'inscrire dans l'historique des 20 dernières années (viable ?)
- Inscrire les ambitions d'EIT dans les exercices de planification territoriale (PLU ?)

3. Coopération territoriale

- Inciter une coopération entre territoires plutôt que compétition
 - Boucles de circularité locales, qualifiées et coopérantes entre bassins industriels
 - Lien entre les différents documents des CT : PRPGD, PLU
 - Utilisation et partage des données

4. Accès au foncier

- Foncier indispensable à toute activité
 - Prix trop important dans certaines régions (ex : Paris beaucoup de gisement et peu de place pour le traiter)
- PLU : Imaginer un mécanisme d'incitation pour flécher du foncier sur l'économie circulaire
 - Contraindre une activité d'économie circulaire dans le cadre des PLU
 - Comment le PLU peut sécuriser le foncier sur ce sujet ?

- Penser l'économie circulaire à l'initiative des projets dans le PLU
- Intégrer un indicateur dans le PLU
- Envisager un schéma/document commun pour le PLU
- Exiger la façon dont les sites doivent être dépollués

5. Identifier et prioriser les flux

- Comparer la valeur et le volume des déchets (ex: terres de chantier, peu de valeur mais beaucoup de volume et peu valorisées pour le moment)
 - Quels matériaux doivent être vus sous angle du vivant ?
Terres de chantier => agriculture / villes vertes...
- Identifier les 7 flux / 8 flux prioritaires si textile en plus
- Déterminer les producteurs de gisement
 - Echelle territoriale
- Traçabilité utile (relier avec la logistique)
- Identifier et coordonner les partenariats publics/privés

6. Logistique

- Pour mettre en place la circularité, il faut certains moyens
 - Moyens de stockage
 - Moyens de transformation
 - Moyens de massification
 - Moyens de circulation
- Politique foncière couplées à une politique portant sur la logistique (entrepôts, espaces de circulation...)
- Penser intermodalité / Report modal (routes, fleuves, fret...)
 - Logistique à double sens dans le cas d'une industrie circulaire
- Développer des synergies localement

7. Financement

- Taxonomie verte Européenne va pousser le sujet de l'économie circulaire
- Partir de l'expérience de France Relance
 - Capitaliser sur les REX
 - Planification du financement publique et privé/publique rattaché à un territoire
 - Penser une industrie autrement
 - Faire l'inventaire des solutions déjà mises en place (ce qui a fonctionné / ce qui n'a pas fonctionné et pq ?)
 - Passer de l'expérience à une pratique régulière et courante
- Fond des friches industrielles orphelines (appui BRGM)
- Créer un indicateur pour mieux flécher/distribuer les financements (« PIB local » mesure de la valeur ajoutée locale, Indicateur EIT)
 - Mesurer la résilience des activités
 - S'inspirer du système des Eco-contribution

8. Données publiques et uniformes

- Accélérer la création de réseaux
 - Uniformiser, capitaliser et rendre public les données
 - Donner plus de compétences aux autorités locales sur ces sujets
- Interopérabilité des données

- Plateforme pour identifier facilement
 - Le foncier disponible sur le territoire
 - Les acteurs ainsi que leurs compétences
- Faciliter l'interface entre eux
- Risques juridiques
 - Gestion du secret des affaires avec les données publiques
 - Consolidation / Anonymisation des données

9. Contraintes juridiques

- Enjeux de transparence
- Enjeux de coordination
 - Quel pouvoir donner à l'autorité locale ?
 - Développer une politique de cohérence territoriale/nationale
- Enjeux de simplification des obtention administratives
 - ICPE difficilement simplifiable pour assurer la sécurité et la maîtrise des installations
 - Simplification via la dématérialisation des démarches
 - Modèle commun sur tous les territoires ?
 - Problème de compétences de certains territoires
 - Risques juridiques et de concurrence sur les gisements de ressources
 - Cas du producteur qui valorise ses propres déchets
 - Comment encadrer législativement et économiquement la valorisation / le traitement ?

10. Autres contraintes

- Prendre en compte les questions d'acceptabilité des projets
- Se baser sur des cas locaux et concrets pour rendre les propositions plus incarnées et donc davantage pertinentes.

III. Axes de travail

1. Maillage territorial

- Question des pôles de compétitivité
- Prise en compte des objectifs de zéro artificialisation nette dans les politiques de réindustrialisation
- Mailler le territoire d'infrastructures de récupération, tri, stockage et valorisation
- Compléter les démarches et objectifs prévus par les REP en couvrant les filières qui ne sont pas concernées : terres, TP.
- Prendre en compte les logiques différentes en fonction des étapes de la chaîne de valeur : logique particulière pour les activités de valorisation.
- Envisager différents types d'entreprises pour faciliter un maillage optimal : micro-entreprises, nouvelles formes d'entreprises (SEML, SCIC).

2. Planification territoriale

- Inscription des ambitions d'EIT dans les exercices de planification territoriale

3. Coopération territoriale

- Favoriser la coopération plutôt que la compétition des territoires :
 - Coordination entre les différents plans et documents de planification territoriale (PRPGD, PLU)
 - Identifier les synergies possibles entre les flux des territoires

4. Accès au foncier

- Trouver des mécanismes incitatifs dans l'attribution du foncier pour les projets d'EC.

5. Identifier et prioriser les flux

- Planification et organisation à caractériser pour certains flux prioritaires (7/8 flux ?).

6. Logistique

- Prendre en compte les aspects logistiques pour accompagner la réindustrialisation : garantir les espaces nécessaires de stockages et de circulation, réflexion autour du report modal, liens entre les territoires.

8. Financement

- Discussion autour d'un potentiel indicateur : pour évaluer la valeur de chaque activité éco, pour l'attribution du foncier, pour calculer le PIB local.

9. Données publiques et uniformes

- Garantir l'uniformisation, la capitalisation et le partage des données, ainsi que l'interopérabilité des systèmes, pour faciliter la coopération entre territoires.
- Recenser les données sur le foncier et les activités économiques des territoires
- Mise à disposition publique de ces données
- Point de vigilance sur les limites juridiques : respect du secret des affaires, droit de la concurrence

9. Contraintes juridiques

- Simplifier les autorisations administratives pour les projets industriels

10. Autres contraintes

- Prise en compte de l'acceptabilité des populations dans les projets industriels
- Prise en compte des deux niveaux d'objectifs français et européens

Sous-commission 3

« Produire, commander et acheter en France »



Référent INEC

Hugo Conzelmann

h.conzelmann@institut-economie-circulaire.fr

Participants

AGENCE DU DON NATURE | Charles Broume
BRGM | Patrick d'Hugues
CARBIOS | Mathieu Berthoud
CEMEX | Louis Natter
CIRCULARSHIELD | Denyze Agostinho
CIRCULÈRE – VICAT | Breffni Bolze
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE MARTINIQUE | Murielle Delbe
COPACEL | Jan Le Moux
ENGIE SOLUTIONS | Sophie Fontayne
FACTORYZ | Eric Launois
FNADE | Thomas Sauvaget
GRDF | Sami Ghardaddou
LAFARGE France | Maud Tarnot
François-Michel Lambert
OPEO | Grégory RICHA (Rapporteur)
PFRA – SGAR | Amélie Deron
TARKETT | Myriam Tryjefaczka
TWIICE | Delphine Pernot
UNICEM | Sarah Rachi

I. Constat et questions clés (issus des propositions de l'INEC)

- Les politiques et discours autour de la décarbonation de l'industrie sont centrés sur le cœur d'usine mais ne tiennent pas assez compte de l'amont et de l'aval.
- L'écoconception des produits est le préalable à toute politique industrielle efficace.
- Il n'existe pas encore de trajectoire chiffrée de baisse de consommation de la ressource.
- Le digital peut-être utile dans la traçabilité mais il faut analyser le coût/bénéfice de ces démarches.
- Une politique industrielle efficace doit intégrer l'échelon européen et travailler à une véritable gouvernance territoriale et décentralisée.
- L'Etat doit encourager les démarches volontaires et sectoriels, notamment en valorisant les labels volontaires.
- Il faut pouvoir regarder au-delà de nos émissions pour intégrer notre empreinte carbone et matérielle sur toute la chaîne de valeur.
- Un travail utile pourrait être de lister les freins à l'économie circulaire et les manières de les lever.
- Tenir compte des spécificités territoriales, notamment des territoires outre-mer, dans la mise en place de politiques industrielles.

II. Axes de travail

- Favoriser l'écoconception des produits et intégrer cette notion dans une véritable démarche d'analyse du cycle de vie.
- Prioriser les industries sur lesquelles les efforts et les ressources doivent se porter en priorité.
- Favoriser la mise en place de labels et démarches volontaires.
- Travailler sur l'économie circulaire comme facteur de compétitivité pour les industries françaises.
- Améliorer la gouvernance territoriale et la décentralisation dans l'optique de coller au mieux aux réalités territoriales.
- Mettre en place des mécanismes permettant la prise en compte des aspects sociaux de la production industrielle.
- Améliorer le fléchage des investissements et les traiter au regard de l'ensemble d'une filière, de la formation au traitement des déchets.

- Retravailler la notion de chaîne de valeur et la définition du « produire en France ».
- Favoriser l'attractivité des produits circulaires en termes, notamment, de garanties et de durabilité.
- La production énergétique et l'économie circulaire.
- Faire en sorte que la commande publique soit un levier pour l'industrie circulaire.

Sous-commission 4

« Financer l'industrie verte française »



Référente INEC

Juliette Simonnetto

j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr

Participants

BPCE | Christelle Meunier (Rapporteure)
BPCE | Gaspard Mazhari
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS | Alexandra Chamberlin
CIRCOULEUR | Maïlys GRAU
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE MARTINIQUE | Adeline Raphael
ENGIE SOLUTIONS | Marie-Laurence Carbol
FEDERATION DE LA MODE CIRCULAIRE | Ellie Lamort
FGWRS | Pierre Magnes
KEENAT | Erwin Faure
NEOLITHE | Jean Baptiste
SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD | Sara Hernandez
Jean-Marc Boursier

Questions clés issues des propositions de l'INEC

Comment mobiliser la finance privée et l'épargne des Français au-delà de la finance publique ?

- 1. Mettre en place des aides indirectes pour les acteurs labellisés « économie circulaire ».**

Comment identifie-t-on le caractère labellisé de l'économie circulaire ?

- Nécessité de s'inscrire dans une labellisation déjà existante (il peut être intéressant de s'inspirer de modèle de labellisation type agrément Esus pour le secteur de l'ESS).
- Importance de prendre en considération le scope de cette labellisation (aller au-delà du scope 1 et considérer le scope 2 et 3).

→ Cette proposition nécessite de renforcer la réflexion sur les indicateurs de l'économie circulaire.

Qui attribuerait cette labellisation ?

Dans quelle temporalité? La mise en place d'une labellisation nécessite du temps, or pour accélérer il faut que cela intervienne dans un temps court.

Important que cette labellisation s'inscrive dans un cadre européen (taxonomie).

- *La plateforme sur la finance durable qui a pris la suite du TEG a publié des rapports en 2022 (mars et octobre) avec des propositions de critères techniques.*

Possibilité de s'appuyer sur des indices créés à l'échelle française ou européenne (ex, indice de réparabilité, indice de durabilité).

Des aides directes peuvent aussi être mises en place, ne pas considérer uniquement les aides indirectes.

- 2. Développer des subventions visant également l'amont afin d'encourager l'éco-conception des produits et des procédés (et ne pas les concentrer seulement sur la gestion aval).**

- 3. Créer un crédit d'impôt « RSE » à destination des TPE.**

En quoi ces crédits d'impôts sont différents des crédits d'impôts qui existent déjà ?

- 4. Créer un crédit d'impôt pour les dépenses de réemploi ou de réparation.**

Le crédit d'impôt recherche ne concerne que le neuf.

- 5. Ne pas favoriser des aides à l'achat qui se concentrent uniquement sur les produits neufs. Exemple des aides à l'achat vélo qui ne prennent pas en compte les vélos recyclés, de seconde main.**

Conditionner le taux de prise en charge au caractère neuf ou de seconde main du produit.

- 6. Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques/investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production. (Également présent dans la partie fiscalité).**

Soutenir les TPE/PME en créant un fonds de garantie pour mener à bien les projets.

Pour les TPE et PME, les dossiers et les cahiers des charges sont parfois trop complexes (s'ajoutent parfois des seuils critiques d'éligibilité, qui peuvent être de quelques millions d'euros), ce qui décourage de s'embarquer dans de telles démarches.

- **Mettre en place des cadres qui simplifient les choses et qui permettent de créer un cercle vertueux.**

Enjeux de trésorerie : certains dispositifs des banques pourraient aider à gérer les problématiques liées à la trésorerie.

- **Faire connaître les dispositifs de cession Dailly / cession de créances.**

Les AAP aujourd'hui sont tournés vers des projets, des entreprises qui ont un modèle déjà bien établi. Peu de place donnée à l'innovation et à des solutions disruptives.

7. Impact investing : favoriser l'investissement dans les projets à circularité forte.

Finance responsable : comment la définir ? Comment la mobiliser ? Comment l'EC sera prise en compte dans le « Green Financing » ?

Aider les banques à faire les bons choix en matière de financements.

→ Doit-on avoir la même grille d'analyse pour toutes les banques ?

Comment définit-on des projets à circularité forte ? Quels indicateurs ?

Il y a la taxonomie européenne qui doit permettre de flécher les investissements. Or, cette taxonomie est très difficile à comprendre et à s'approprier.

→ Enjeu de simplification de la lecture de la taxonomie, avec des grilles d'analyse simples, et des critères lisibles accompagnés de KPIs incontournables.

Notion de coût /efficacité à étudier dans les dispositifs et aussi du sujet du paiement pour services environnementaux.

8. Mobiliser les outils financiers de la puissance publique pour soutenir des filières identifiées.

Mettre en place une analyse coûts / efficacité des aides publiques.

Questions du gouvernement aux parlementaires :

9. Comment mieux flécher l'épargne des Français vers des projets d'investissements verts ? Quels dispositifs utiliser en priorité ? (LDD, Livret Vert, PEA, assurance-vie...)

Mobiliser l'épargne des Français : doit-on créer un nouveau livret plus ciblé ?

Enjeu d'une meilleure transparence des institutions financières dans la gestion de ces fonds, à travers notamment une évaluation quant à l'utilisation de ces fonds : meilleure traçabilité et visibilité.

Sous-commission 5

« Former aux métiers de l'industrie verte »



Référentes INEC

Silène Levoir Levillain et Axelle Migevant

s.lev@institut-economie-circulaire.fr

a.migevant@institut-economie-circulaire.fr

Participants

AMU POLYTECH MARSEILLE | Patrick Pujo
CITEO | Juliette Beaulieu
COBATY | Jean Dumesnil
CODELO | Francine Coelho
COLLECTIVITE TERRITORIALE MARTINIQUE | Julien Razat
EMSE – MINES DE SAINT-ÉTIENNE | Michelle Mongo
FEDELEC | Gilles Saint-Didier
LAURE LE HELLO | Laure Le Hello
OREAS CONSEIL | Julien Kowarski
ORÉE | Nathalie Boyer
SCRELEC | Emmanuel Toussaint d'Auvergne
SYCTOM | Pierre Hirtzberger

I. Constat et questions clés (issus des propositions de l'INEC)

N°1 : Coupler la diffusion d'informations et de sensibilisations à la formation initiale notamment en intégrant dans les formations aux métiers de l'industrie des modules de sensibilisation à l'écoconception, le réemploi, la circularité et la réparabilité des produits.

- L'éco-conception, le réemploi, la circularité et la réparabilité des produits sont des sujets qui ont été intégrés dans la réforme du Baccalauréat et donc pris en compte par l'Éducation nationale.

N°2 : Encourager la formation aux métiers de la réparation et du réemploi qui seront essentiels demain.

- Intégrer la question de l'urbanisme industriel. Intégrer dans les formations des notions d'ingénierie sur l'organisation industrielle interne mais aussi au niveau territorial entre entreprises.
- Ne pas réduire la formation initiale à une dimension purement technique : intégrer les aspects organisationnels, l'écosystème local.

N°3 : Promouvoir et/ou proposer des conférences thématiques à destination des professionnels industriels (exemple : conférence sur l'économie circulaire).

N°4 : Proposer aux entreprises d'instaurer des campagnes de sensibilisation-formation au sein de leur structure.

N°5 : Utiliser des outils type CPF pour encourager les formations liées à l'écoconception, la circularité ou la réparabilité.

- Penser à intégrer les constructeurs/réparateurs dans l'offre de formation pour développer les formations de la part des fabricants.
- Faire en sorte que les formations et les informations soient fléchées vers les industriels pour pouvoir faire le lien entre l'offre et la demande de formation.

N°6 : Développer les filières de formation dans les secteurs qui feront l'industrie de demain (recyclage, déchets, eau).

N°7 : Préparer la disparition à venir des métiers issus de l'industrie polluante à travers des réorientations vers des métiers de l'industrie durable. Cela pourrait se faire à l'échelle des territoires sur le modèle des contrats de transition écologique.

- Réfléchir à une liste des entreprises polluantes, remplacer l'expression par « à fort impact environnementale ».
- Définir précisément le périmètre de ce que l'on intègre dans l'industrie : quels secteurs sont pris en compte et lesquels ne le sont pas ?
- Déterminer sur quel critère est fixé le « polluant » : l'usage des énergies fossiles ?
- Réfléchir à l'intégration de nouvelles techniques de maintenance et à la réintégration des énergéticiens. La décarbonation de l'industrie va nécessairement appeler les métiers liés aux énergies renouvelables, les industriels doivent se former à l'utilisation de ces nouvelles énergies.
- Ouvrir des formations sur les métiers du pilotage et de la gestion technique des installations pour optimiser l'usage des ressources et de l'énergie dans l'industrie.

N°8 : Systématiser une gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de savoir anticiper les besoins futurs en matière d'emplois dans les filières en tension.

- Réaffirmer ce qui avait été fait dans le cadre de la Loi Climat Résilience concernant les négociations prévisionnelles. Réfléchir à la manière dont cela pourrait être davantage pris en compte au sein des entreprises.
- S'intéresser à la formation des salariés en ressources humaines afin qu'ils importent dans les entreprises une connaissance des notions, des attentes etc. que les entreprises elles-mêmes n'ont pas forcément.

N°9 : Renforcer l'attractivité sociale et financière de certains métiers afin que leur perception change dans l'opinion.

- Certaines pubs ont été mises en place dans ce sens donc peut-être poursuivre cette dynamique.

- Faire en sorte que des Universités ou Écoles reconnues intègrent les formations à ces métiers dans leur offre afin de les rendre plus légitimes et attractifs.
- Promouvoir et revaloriser les formations et les métiers de la réparabilité, de l'éco-conception, de la maintenance avec une forte pluridisciplinarité.

I. Axes de travail

Rendre visible les besoins de l'industrie durable

- Promouvoir le tutorat des jeunes en formation ou en reconversion professionnelle afin de les accompagner au mieux dans leur intégration à une nouvelle structure.
- Réfléchir à un dispositif rendant plus accessibles et concrets les besoins des industriels pour les personnes en formation.

Améliorer l'insertion dans les métiers de l'industrie durable

- Renforcer le lien entre formations et entreprises. Pour cela, favoriser les interventions d'entreprises et/ou de professionnels dans les établissements de formation (CFA, AFPA...), inciter les entreprises à mettre en place des portes ouvertes afin d'accueillir des jeunes en formation ou des personnes en reconversion professionnelle au sein de leur structure.
- Inciter les entreprises à employer des stagiaires par des aides, des subventions ou encore la mise en place d'obligation dans les marchés publics (exemple du modèle de l'Île-de-France : Pour chaque subvention apportée la convention prévoit le recrutement d'un ou plusieurs stagiaires au sein de la structure bénéficiaire).
- Faciliter la recherche de stage en créant dans les établissements de formation des formats de stage adaptés aux besoins du terrain (période longue hors saison estivale notamment).
- Prévoir des dispositifs incitatifs pour le recrutement de stagiaire lorsque le sujet du stage porte sur des sujets d'économie circulaire ou d'industrie verte.
- Développer les formations dans les 11 futurs métiers stratégiques de l'économie circulaire.

PROCHAINES SESSIONS



PLÉNIÈRE

Lundi 17 avril de 16h00 à 18h00

Mardi 16 mai de 15h00 à 18h00

SOUS-COMMISSION "FISCALITÉ"

Jeudi 30 mars de 14h30 à 15h30

Mardi 4 avril de 10h00 à 11h00

SOUS-COMMISSION "FRICHES, USINES, TERRAINS"

Jeudi 30 mars de 11h00 à 12h00

Mardi 4 avril de 16h00 à 17h00

SOUS-COMMISSION "PRODUIRE, COMMANDER"

Jeudi 30 mars de 10h00 à 11h00

Vendredi 7 avril de 15h00 à 16h00

SOUS-COMMISSION "FINANCEMENT"

Vendredi 31 mars de 11h00 à 12h00

Mercredi 12 avril de 14h00 à 15h00

SOUS-COMMISSION "FORMATION"

Mardi 28 mars de 15h00 à 16h00

Jeudi 6 avril de 10h00 à 11h00